

## ETAT CIVIL

### DEMANDE DE LIVRET DE FAMILLE

Articles 625 à 631 de « l'Instruction générale relative à l'état civil » du 15 janvier 1975.  
(Décret du 15 mai 1974, arrêté du 16 mai 1974)

#### Identité du ou des demandeurs

Je soussigné(e) (1).....  
.....  
.....

Domicilié(e) à .....  
.....

Téléphone.....

#### Nature du livret

Sollicite la délivrance d'un livret de famille (2) :

- D'époux,
- De mère célibataire,
- De père célibataire,
- Commun de père et mère célibataire (3) (signature des deux parents)

#### Motif de la demande

pour le motif suivant (2) :

- perte, vol ou destruction du premier livret (Art.15)
- changement ou modification dans la filiation ou dans les noms et prénoms des personnes qui figurent au livret (Art. 16)
- époux dépourvu du livret (Art. 14)

Je soussigné : .....  
certifie que les renseignements d'état civil sont exacts et complets.

A LE BARP, le .....  
Signature(s)

- (1) Noms en lettres capitales et prénoms
- (2) Cocher d'une croix
- (3) Dans ce cas la demande doit être introduite conjointement par le père et la mère (Art. 622 et 631 de l'I.G.)
- (4) Préciser les motifs de la demande.

# QUESTIONNAIRE A REMPLIR

## A L'APPUI DE LA DEMANDE D'UN LIVRET DE FAMILLE

Mariage contracté à la mairie de .....

Le .....

### ENTRE

NOM (1) : .....

NOM (1) : .....

Prénoms : .....

Prénoms : .....

Date et lieu de naissance : .....

Date et lieu de naissance : .....

(2) : .....

(2) : .....

(3) : .....

(3) : .....

### ENFANTS

1) Prénoms : .....

2) Prénoms : .....

Né(e) le : .....

Né(e) le : .....

A : .....

à : .....

(2).....

(2).....

3) Prénoms : .....

4) Prénoms : .....

Né(e) le : .....

Né(e) le : .....

A : .....

à : .....

(2).....

(2).....

5) Prénoms : .....

6) Prénoms : .....

Né(e) le : .....

Né(e) le : .....

A : .....

à : .....

(2).....

(2).....

7) Prénoms : .....

8) Prénoms : .....

Né(e) le : .....

Né(e) le : .....

A : .....

à : .....

(2).....

(2).....

NOTA : le livret de famille est constitué de la réunion des extraits des actes de mariage et éventuellement de décès des époux, des actes de naissance des enfants et, le cas échéant, des actes de décès des enfants mineurs ainsi que de la mention de tous actes ou jugements ayant une incidence sur l'état civil des personnes considérées. L'usage d'un livret incomplet ou devenu inexact à la suite de changements intervenus engage la responsabilité des époux qui sont passibles de poursuites pénales.

(1) Nom en lettres capitales,

(2) Mentionner le cas échéant, la date et le lieu de décès,

(3) Préciser le cas échéant, la date du divorce ou de la séparation de corps.

 **COMMERCE.fr** consommer local, la meilleure façon de changer le monde !

Tout courrier doit être adressé à : Madame La Maire – Hôtel de Ville – 37 Avenue des Pyrénées –

CS 70002 - 33116 LE BARP CEDEX

Tél. : 05 57 71 90 90 - Fax : 05 57 71 90 99 – SIRET :21330029600018

Courriel : [mairie@lebarp.fr](mailto:mairie@lebarp.fr) – [www.ville-le-barp.fr](http://www.ville-le-barp.fr)